

PAR PETITS BOUTS FAÇON PUZZLE

Les membres du gouvernement, comme les tontons flingueurs, s'apprêtent à tout dynamiter, surtout le service public !

Blanquer a annoncé la suppression de 2600 postes l'an prochain, ce qui correspond aux analyses que le SNES avait faites de la réforme lycées. Mais ces suppressions ne lui suffiront pas !

En bon communicant, il n'assemble pas les pièces du puzzle qui est en train de se construire...

Première pièce du puzzle : les AED nouvellement recrutés pourront désormais faire cours sur une partie de leur service, tout d'abord en doublette avec un prof puis, dès la L3, en responsabilité dans leurs classes. Le tout pour un salaire modique de moins de 1 000€ ! De quoi surmonter la crise de recrutement à moindre frais.

Deuxième pièce : pour favoriser le recrutement de ces AED, des antennes RH seront ouvertes dans 4 bassins de l'académie. Ces antennes devront recruter des contractuels, gérer les conflits et aider à la reconversion des personnels.

Troisième pièce : le gouvernement a affirmé vouloir augmenter la proportion de contractuels dans la fonction publique pour arriver à un taux de 30 %. Nous sommes à 6 % actuellement dans l'académie... le recrutement de contractuels dépassera donc le seul cadre des AED.

Quatrième pièce : la fusion des académies avance à grands pas. Dans

des super-Académie qui couvriront de vastes portions du territoire, le mouvement tel qu'il existe actuellement ne sera plus possible : comment accepter une mutation inter sur une zone qui irait de l'Yonne au Territoire de Belfort ? La fin du mouvement en deux temps se profile, voire la fin du droit à mobilité tout court... au profit d'un recrutement local, qui ne permettra plus de changer de région, à moins de repasser un entretien d'embauche !

Cinquième pièce : le rapport Cap 2022 envisage la suppression pure et simple des commissions paritaires. Effectivement, si le chef d'établissement est appelé à jouer un rôle central dans le recrutement et l'avancement des personnels décidés localement, les CAP deviennent superflues.

Sixième pièce : la culture de l'évaluation en général et les évaluations obligatoires de CE1, sixième et seconde en particulier fourniront des outils pour évaluer (et payer) les profs en fonction des résultats des élèves. Les dotations établissements dépendront également de leurs performances.

Ces idées sont bien connues, elles ont été appliquées dans divers pays dont certains, comme la Suède, en ont expérimenté douloureusement l'effet délétère avant de faire marche arrière. Forts de ces expériences ratées, ne laissons pas ce modèle s'imposer en France.

Nathalie FAIVRE

Sommaire

Edito	p.1
Réforme Lycée	p.2
Parcours Sup'	p.3
Personnels stagiaires	p.3
Paritarisme	p.4
Elections professionnelles 2018	p.4

Mensuel de la section académique
19 avenue Édouard Droz - 25000 Besançon
ISSN0399 774x CPPAP 0920 S 05578
Tél. : 03 81 47 47 90 Fax : 03 81 47 47 91
Courriel : s3bes@snes.edu
Site : www.besancon.snes.edu

Directeur de la publication : Isabelle GUILLAUME
Conception, réalisation par nos soins
Impression : Studio du Square - Besançon



RÉFORME LYCÉE : TIR SANS SOMMATION

Le ministre a profité de l'été pour faire passer sa réforme du lycée par arrêté en date du 16 juillet (BO du 19 juillet, consultable sur http://www.besancon.snes.edu/IMG/pdf/bo_men_29v3_986375.pdf).

Le nouveau lycée	Conséquences	
	pour les élèves	pour les profs
<p>Suppression des séries, remplacées par un tronc commun et des spécialités : 3 en 1ère , 2 en Tle.</p> <p>Horaires hebdomadaires en baisse de 2 à 10h selon les niveaux et les séries.</p> <p>Heures non financées : AP, aide à l'orientation, options...</p> <p>Mise en réseau des établissements pour les spécialités : chaque établissement ne pourra en proposer qu'un nombre limité.</p> <p>Nouvelles disciplines : enseignement scientifique/ humanités, littérature et philosophie...</p> <p>162 h d'aide à l'orientation sur 3 ans, deux profs principaux en terminale.</p>	<p>Obligation d'avoir un projet abouti dès le 2^e trim de seconde, pour choisir les spécialités correspondant aux études supérieures souhaitées.</p> <p>Appauvrissement de l'enseignement : moins d'heures de cours ; seulement 2 spécialités en terminale.</p> <p>Savoirs morcelés (par ex maths dans le tronc commun + en spé + en option).</p> <p>Moins de suivi : groupes plus chargés et indifférenciés.</p> <p>Mobilité forcée pour aller là où se trouvent les spécialités désirées.</p> <p>Intériorisation du système de tri de ParcoursSup'.</p>	<p>Groupes plus chargés : les effets de seuil disparaissent</p> <p>Suppressions de postes massives, notamment à l'arrivée de la réforme en terminale</p> <p>Gestion des classes plus difficile : élèves aux profils différents dans les mêmes groupes.</p> <p>Atomisation des enseignements entre tronc commun / spécialité / option</p> <p>Déconnexion partielle des disciplines de recrutement et des disciplines enseignées</p> <p>Application des nouveaux programmes de la réforme simultanément en seconde et première en 2019</p>
Le nouveau bac		
<p>60 % épreuves terminales en 1ère : français en Tle : 2 spécialités, philo, grand oral</p> <p>30 % contrôle en cours de formation en 1ère, 2^e et 3^e trim : histoire-géo, LV1, LV2, EPS, Enst scientifique, spécialité non choisie en Tle en Tle, 2^e trim : histoire-géo, LV1, LV2, EPS, Enst scientifique</p> <p>10 % contrôle continu (notes bulletin)</p>	<p>Stress face aux 22 épreuves sur 2 ans.</p> <p>Heures de cours supprimées pour organiser les CCF.</p> <p>Diplôme maison : perte de sa valeur certificative, sauf pour les lycées à bonne réputation.</p> <p>Changement de nature de la relation prof-élèves.</p>	<p>Évaluation permanente, pression pour terminer les programmes.</p> <p>Corrections non rémunérées, en même temps que les cours => charge de travail supplémentaire.</p> <p>Perte de l'autonomie pédagogique : épreuves communes = progression commune.</p> <p>Pressions sur l'évaluation de la part de la direction/des familles.</p>

Nous entrons désormais dans le dur de la réforme, dont l'application (ou pas!) ne dépend désormais que de nous. Le SNES-FSU appelle au **retrait** de cette réforme qui répond à deux logiques : celle des suppressions de postes pour les enseignants et celle du tri social pour les élèves. Le ministre a annoncé la **suppression de 2600 postes dès cette année**, ce qui fera environ 52 pour notre académie. Dès maintenant, les chefs d'établissement vont consulter les équipes sur les doublettes/triplettes de spécialités envisageables dans chaque lycée. Pour éviter la mise en concurrence des disciplines entre elles, il vaut mieux éviter les concertations morcelées et demander la **banalisation de demi-journées de réflexion** ouvertes à l'ensemble des collègues. Si des choix doivent être faits, ce n'est

en aucun cas aux équipes de trancher mais aux chefs d'établissements. En novembre, le ministère organisera une « consultation » sur les programmes, qui sortiront... environ 15 jours plus tard ! Le SNES-FSU appellera à une position commune pour éviter de donner au ministre l'alibi du « dialogue social »...

#Rentrée2018 #RentréeVérité

Lycée :
79% des classes
à + 30 élèves

snes fsu Le SNES, pour agir ensemble

F.S.E. ENGAGÉS AU QUOTIDIEN

PARCOURS SUP' : LE TOUR DE PASSE PASSE

Quand on met en place des réformes et que l'on veut se persuader a priori qu'elles ne déboucheront que sur des avancées positives, il suffit a posteriori de rendre les victimes des conséquences négatives invisibles. Cette présentation, bien connue des sociologues, consiste à mettre en place une catégorisation qui masque une partie de la population car ils sortent complètement des radars statistiques. Il en est ainsi des chômeurs qui sont exclus de Pôle Emploi pour ne pas avoir répondu positivement aux offres d'emploi dites « raisonnables », c'est également le cas

des précaires qui n'accèdent pas au RSA faute de le demander... et également pour ce qui concerne ParcoursSup' !

La ministre de l'enseignement supérieur communique en affirmant qu'il s'agit d'une amélioration par rapport à APB, ce qui est une imposture : près de 40 000 bacheliers « inactifs » sur le portail (= qui n'ont pas demandé de suivi du rectorat ni formulé de vœux supplémentaires) ont été rayés des statistiques. Si l'on y ajoute les bacheliers qui n'ont reçu aucune réponse positive, le chiffre monte à 46 000 jeunes sans affectation.

Interrogé sur le sujet, le recteur de Besançon prétend ignorer le nombre de bacheliers laissés pour compte dans les lycées de l'académie... et pour cause : le ministère a interdit toute communication sur le sujet, ce qui en dit long sur la sincérité du bilan qui en sera tiré.

L'invisibilité des exclus de ces dispositifs permet ainsi de parer ces derniers de l'efficacité nécessaire pour pouvoir présenter une réforme comme légitime, mais qui masque une bonne part de discrimination et d'injustice sociales.

Jean-Marc DELCOURT

« ÉCOLE DE LA BIENVEILLANCE » : LES PROFS DEVRONT ENCORE ATTENDRE

En juin 2018, un nombre conséquent de stagiaires n'a pas été titularisé. Plus de 15 % des stagiaires n'ont pas donné satisfaction, ce qui représente une hausse considérable par rapport au taux d'échec des années antérieures, d'environ 5 %.

Cette année, deux disciplines concentrent la plupart de ces ajournements : l'anglais, où seuls 19 lauréat.e.s du CAPES sur 27 ont été titularisé.e.s et les maths, avec 19 sur 29 !

On peut difficilement concevoir que 29 à 34 % d'une cohorte pose réellement problème. Certes, une partie des stagiaires s'attendait à redoubler du fait de problèmes multiples (gestions de classe, didactique, maîtrise des savoirs disciplinaires...), mais une autre a été ajournée pour des raisons de didactique uniquement, sur le seul avis négatif de l'IPR exprimé tardivement au troisième trimestre, tous les autres avis étant favorables (tuteur/tutrice, ESPE, chef d'établissement).

N'ayant reçu aucun signal d'alerte durant toute l'année, leur surprise

et leur amertume n'en ont été que plus grandes en juin, à l'annonce de cette décision.

La sévérité des inspections d'anglais et de mathématiques avait déjà été pointée par les élu.e.s SNES, notamment à la CAPA qui s'est tenue en juin : le pourcentage de collègues qui avaient reçu, suite au rendez-vous de carrière, un avis « insuffisant » s'élevait à plus de 20 % pour ces deux disciplines, c'est-à-dire trois à quatre fois plus que dans les autres.

Et pourtant, cet avis n'est pas contingenté, rien ne justifiait une telle masse d'avis ressentis le plus souvent comme humiliants par les collègues.

Désormais, le moindre écart par rapport à la norme pédagogique en vigueur, imposée via la réforme collègue, est sévèrement

puni... Pire encore, il est reproché en filigrane aux enseignant.e.s en lycée de ne pas appliquer les pratiques préconisées depuis la réforme collègue !

En ce qui concerne les stagiaires, on pourrait s'attendre à une attention particulière portée à leur affectation en établissement, afin de leur garantir des conditions optimales durant cette année si délicate.

Il n'en est rien : à cette rentrée, les cas de stagiaires affectés loin de chez eux, sur des classes à examen ou des classes difficiles se multiplient sans que les IPR n'interviennent.

Décidément, la bienveillance n'est pas pour nous !

Stagiaire ou titulaire, si vous êtes concerné.e. par l'une des situations évoquées ci-dessus, n'hésitez pas à nous contacter !

STAGES DU PREMIER TRIMESTRE :

Jeudi 8 novembre : Réforme lycées

Jeudi 15 novembre : Néo-management public, stratégies de défense.

Animé par Evelyne Rognon du SNES national

Jeudi 22 novembre : Mutations, statuts.

À l'intention des fonctionnaires stagiaires

QUE SERAIENT LES CAPA SANS LE SNES-FSU ?

Le gouvernement Macron a programmé la mort des CAPA et du droit pour tous les enseignants à être représentés et défendus à des moments importants de leur carrière (mutations, avancement d'échelons, passage à la hors-classe, congés de formation...).

Convaincu du rôle important des commissaires paritaires qui veillent au respect des règles, les représentants du SNES-FSU travaillent en amont des CAPA, vérifient systématiquement les éléments fournis par l'administration et interviennent avec des éléments concrets et pertinents, afin d'améliorer les situations de manière équitable et transparente.

Les FPMA qui se sont tenues les mardi 19 et mercredi 20 juin en sont un bon exemple : sans leurs interventions, de nombreuses situations de collègues n'auraient pas été examinées et des améliorations n'auraient pas été apportées.

Toutes les propositions du SNES-FSU remontées à l'administration avant de siéger ont été intégrées. Le SNES-FSU est également intervenu en séance à quatorze reprises, et plus de la moitié de ses propositions a été retenue par l'administration.

On ne peut pas en dire autant des autres organisations syndicales présentes, dont le silence fut éloquent ou les rares interventions entachées d'erreur (100 % des interventions des autres syndicats étaient infondées et montrent une maîtrise limitée des règles du mouvement).

La participation du SNES-FSU est donc indispensable et nécessaire au bon déroulement des CAPA et à l'amélioration des situations individuelles.

Une CAPA sans le SNES-FSU, et ce sont des injustices qui perdurent, des erreurs qui ne sont pas relevées et rectifiées.

Stéphane GRÉGOIRE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : C'EST NOTRE AFFAIRE À TOUS ET TOUTES !

Les élections professionnelles auront lieu du 29 novembre au 06 décembre, selon des modalités similaires à celles de la dernière fois : vote électronique possible de tout poste d'ordinateur, grâce à des identifiants personnels.

Le vote dématérialisé, outre qu'il pose parfois de sérieux problèmes techniques (adresse électronique, identifiants), tend à en gommer la dimension collective.

Pourtant, jamais scrutin n'aura autant d'importance que celui qui s'annonce : le gouvernement a clairement exprimé son souhait de

supprimer les instances paritaires et de laisser la main aux chefs d'établissements et aux IPR pour les affectations (toutes sur profil) et les progressions de salaire (au mérite). La pétition est ici :

<http://fsu.fr/Petition-pour-le-respect-de-nos-droits-PAS-TOUCHEAUX-CAP-ET-CHSCT.html>

Seul un fort taux de participation pourra signaler au gouvernement notre profond attachement à une gestion paritaire des opérations de carrière (avancement, mutations) et notre rejet de l'arbitraire.

Il est essentiel que les adhérents du

SNES-FSU participent massivement au scrutin lors de ces élections professionnelles. Le SNES-FSU a fait le choix de ne pas saturer les messageries académiques, contrairement à d'autres organisations syndicales qui n'existent que par ce biais, mais ce sont bien ces messageries qui permettront de recevoir les identifiants et de voter ; si vous n'avez pas encore d'adresse professionnelle ou si votre messagerie dysfonctionne, ou si vous avez perdu le moyen d'y accéder, il serait pertinent d'anticiper et de régler la question au plus vite.

Le Bureau Académique



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Le 7 septembre a eu lieu au rectorat un GT sur la carte des formations professionnelles pour la rentrée 2019. La FSU était présente et y est

intervenue. Vous trouverez un compte rendu et les avis pour les différentes demandes sur :

<http://www.besancon.snes.edu/spip.php?article1695>